

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006245

Rapport n°21 - SPL Territoire 25 - Rapport de l'élue administrateur – Année 2021

SPL Territoire 25 - Rapport annuel de l'élue administrateur - Année 2021

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

Le présent rapport porte sur l'année 2021 de la SPL Territoire 25 dont GBM est actionnaire à 23,87%.

La SPL Territoire 25 a pour principal objet de gérer des opérations d'aménagement portées par les collectivités actionnaires (souvent dans le cadre d'une concession), et de réaliser des études. Elle peut aussi intervenir dans des programmes de réhabilitation et ou de construction de biens immobiliers et d'ouvrages publics.

Grand Besançon Métropole détient 23,87 % du capital de Territoire 25. Mme Anne VIGNOT a été désignée pour représenter GBM dans les instances de la SPL.

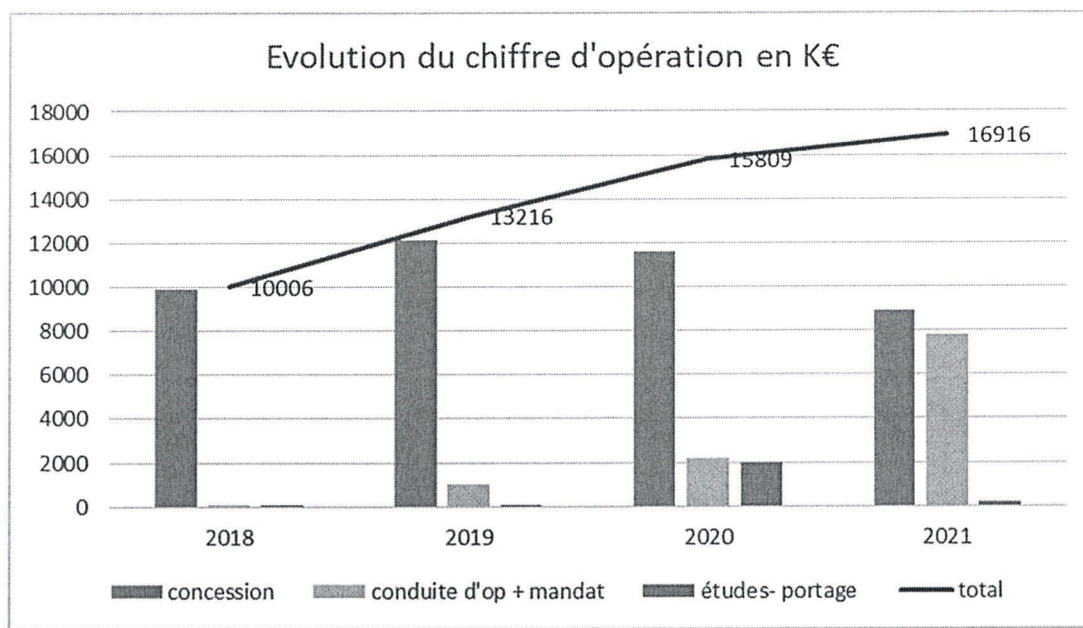
I. Activité

La SPL Territoire 25 est un outil d'aménagement du territoire qui travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house ») : des projets d'envergure lui ont ainsi été confiés : les concessions des Vaites (Besançon), des Marnières (GBM), du Pôle Viotte (Besançon), des Hexagones (Montbéliard), la reconversion du site PSA Sochaux, le réseau de chaleur urbain de Novillars.

Au total, Territoire 25 intervient sur 9 opérations en concessions d'aménagement.

Par ailleurs, Territoire 25 réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études, par exemple sur le site du château à Montbéliard ou sur la restructuration de collèges pour le Département du Doubs.

L'activité opérationnelle se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération. L'évolution du chiffre d'opérations est la suivante :



Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021 ressort à 16 916 K€, en croissance par rapport à celui de 2020 (15 809 K€) et + 28% par rapport à 2019. Les concessions d'aménagement représentent 52 % du chiffre d'opérations, les mandats 45 %, ce qui montre la poursuite de la diversification de la SPL Territoire 25.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

Les effectifs de la SPL Territoire 25 (10,3 ETP en 2021) sont étroitement liés à ceux de la SEM Sedia et du groupement d'intérêt économique (GIE) Groupe 25 au sein duquel sont mutualisés la majorité des salariés.

La SPL propose des contrats de travail partagés avec Sedia à certains salariés en charge des opérations (6,9 ETP en 2021), ou a recours à des salariés de Sedia et du GIE Novéa pour répondre aux missions non récurrentes, les fonctions supports et une quote-part de direction générale.

B/ Gouvernance - Juridique

Pour s'inscrire dans le respect du principe du « *in house* », des opérations de cession de parts ont lieu quasiment chaque année pour permettre l'entrée au capital de collectivités intéressées par une intervention de la SPL.

Les mouvements intervenus sur le capital en 2021 sont les suivants :

- Cession par GBM de 200 parts à la commune de Saint-Vit (conseil communautaire du 28 juin 2021) ;
- Cessions par le Département du Doubs de 200 parts à la commune de Valdahon.

Au 31 décembre 2021, la répartition du capital de la SPL, d'un montant de 2 027 600 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part détenue dans le capital	NB de sièges au Cadm°
Grand Besançon Métropole	23,87%	1
Ville Besançon	24,86%	2
Département Doubs	11,44%	3
PMA Montbéliard Agglomération	26,12%	2
Ville Montbéliard	5,23%	1
Ville Sochaux	1,17%	
Ville Dampierre les bois	0,89%)
Ville St Vit	0,99%)
Ville Ornans	0,99%) Ass. Spéciale
Ville Pontarlier	1,48%) 3
CC Grand Pontarlier	0,99%	
Ville Valdahon	0,99%)
Ville Morteau	0,99%)
total	100,01%	12

Le conseil d'administration accueille également 4 censeurs : la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne BFC, le Crédit Agricole FC et Sedia.

La Présidence est confiée à D. LEROUX, vice-président du Département du Doubs. Le mode de gouvernance a été modifié par le conseil d'administration du 21 septembre 2021, par le regroupement des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2021 et l'assemblée générale une fois. Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Il est interdit à une SPL de détenir des parts dans une société filiale. En revanche, Territoire 25 adhère à deux GIE : le GIE Novéa et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL du territoire.

III. Données financières

Les comptes annuels 2021 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en K€	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF en K€	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	1 911	1 980	Fonds propres	2 354	2 520
Stocks	15 789	15 308	Provisions	2 254	622
Créances	4 460	6 828	Emprunts	14 819	16 132
Liquidité	10 572	9 877	Dettes d'exploitation	13 306	14 720
TOTAL Actif net	32 732	33 994	TOTAL Passif	32 732	33 994
PRODUITS en K€	31/12/2021	31/12/2020	CHARGES en K€	31/12/2021	31/12/2020
chiffre d'affaires	1 158	1 055	Charges externes	157	157
production immobilisée			masse salariale et impôts	816	861
reprise amort et prov	29		dot° aux amort et prov°	45	115
transfert de charges			autres charges	0	0
produits financiers	15	27	charges financières	0	0
produits exceptionnels	0	0	charges exceptionnelles	298	8
			IS	0	10
TOTAL produits	1 202	1 082	TOTAL charges	1 316	1 141
Résultat net	-114	-59			

La situation financière reste saine, même si la SPL réalise un déficit de 114 366 € en 2021.

A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui représentent environ 29 M€ sur le total de 32 M€.

Territoire 25 ne porte pas d'actif immobilisé significatif pour son développement.

La trésorerie de 10,5 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 8 M€ sur concessions et mandats, et 2,5 M€ de trésorerie disponible pour les projets et le fonctionnement de la SPL.

Les provisions pour risques et charges augmentent fortement en 2021, du fait d'un montant de 1 770 K€ (contre 440 K€ au 31/12/2020) en respect de l'obligation comptable de neutraliser les résultats des opérations de concession tant que l'opération n'est pas terminée.

Le niveau des fonds propres et les ratios bilanciaux sont satisfaisants, malgré le déficit.

B/ Résultat

Territoire 25 propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes des opérations de concession (cf. format ci-dessus).

En 2021, le chiffre d'affaires de la SPL est en hausse : 1 158 K€ contre 1 055 K€ en 2020 (année COVID) et 1 102 K€ en 2019.

A l'inverse, les charges d'activité (masse salariale et frais de structure essentiellement) sont en baisse, ce qui se traduit par une amélioration du résultat d'exploitation. Cependant, la dotation d'une provision exceptionnelle de 298 K€ pour couvrir un risque sur contentieux rend déficitaire l'exercice 2021.

IV. Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de la société. De plus, s'agissant d'une SPL, GBM, associée à la Ville de Besançon, applique une procédure de contrôle analogue.

Plusieurs opérations sont en cours entre la SPL Territoire 25 et Grand Besançon Métropole au 31/12/2021 :

- ZAC des Marnières à Chalezeule : concession d'aménagement de la zone commerciale et d'activité (CRAC 2020– bilan prévisionnel de l'opération = 16 852 K€. Participation GBM = 11 077 K€),
- AMO aménagement des parcs d'activités et industriels de Besançon ouest (AIBO),
- Réseau de chauffage urbain de Novillars : contrat de concession de service public,
- Etudes et prestations diverses (Synergie Campus, restructuration La City).

Les flux financiers entre la SPL Territoire 25 et GBM sont constitués des paiements par GBM des études et des missions d'AMO pour un montant global de 51 K€, et de l'apport en nature des terrains de la ZAC des Marnières valorisé pour un montant de 5 353 K€.

GBM a accordé des garanties sur les emprunts souscrits par la SPL pour un montant cumulé de 727 K€ (encours au 31/12/2021).

Le conseil communautaire a délibéré en 2021 sur la présentation du rapport 2020 de l'élu administrateur, sur le compte-rendu annuel d'activité de la concession des Marnières, sur la cession de parts du capital de la SPL à la commune de Saint-Vit et sur l'avenant n°2 au contrat de concession du réseau de chaleur de Novillars.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention réglementée entre GBM et la SPL Territoire 25.

Monsieur Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 de l'élue administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.